

Demande d'utilisation régulière : infrastructures sportives du CO de Sarine Ouest

A envoyer **par courrier en un exemplaire** à l'adresse ci-dessous à droite
→ au plus tard un mois avant la date souhaitée ←

Société / identité du requérant (privé)	
Les membres sociétaires ont-ils moins de 20 ans ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Nom et prénom du responsable	
Adresse du responsable	
Courriel du responsable	
No de téléphone du responsable	
Descriptif de l'activité/manifestation	
Infrastructure-s demandée-s	<input type="checkbox"/> salle 1 <input type="checkbox"/> salle 2 <input type="checkbox"/> autre :
Cochez ce dont vous avez besoin	<input type="checkbox"/> matériel gymnique <input type="checkbox"/> vestiaires <input type="checkbox"/> WC
Date et horaire souhaité <small>Entraînements : de 17h00 à 21h30 la semaine; de 8h00 à 21h30 le w-e et j f. Manifestations : de 17h00 à 23h00 la semaine ; de 8h00 à 23h00 le w-e et j f. Minimum une heure, puis par demi-heure</small>	Jour : Horaire : de à
Remarques (par ex. présence durant les vacances non stipulées au point 1 des conditions d'utilisation, etc.)	
Tarif d'utilisation <small>Ne pas remplir (à usage interne)</small>	

Contrat de location

Le soussigné de gauche déclare avoir **téléchargé, lu depuis le site internet de l'école concernée, et accepté l'intégralité des directives et tarifs qui font partie intégrante** de ce contrat écrit.

Conditions d'utilisation

1. Les infrastructures sont fermées durant les vacances de Noël et dès la première semaine des vacances scolaires d'été jusqu'à la deuxième semaine d'août incluse.
2. Les accès aux infrastructures se font par les chemins et routes utilisés pour se rendre à l'école.
3. Les usagers utiliseront uniquement les places de parc de l'école prévues pour le type de véhicule utilisé, notamment afin que les voies d'accès ainsi que les sorties de secours soient accessibles en cas d'intervention des services du feu et de secours. Ils veilleront à respecter le voisinage et à limiter les nuisances.
4. Les sûretés, selon les tarifs annexés, seront déposées auprès du concierge responsable de site lors de la remise des clés. Le rendez-vous est fixé d'entente entre les personnes concernées.
5. Une attestation RC pourra être exigée en tout temps.
6. La restitution des clés sera effectuée au plus tard le matin du jour ouvrable suivant l'échéance contractuelle. Les sûretés seront restituées par le concierge responsable de site à ce moment-là.
7. Le représentant ou requérant soussigné prendra les dispositions nécessaires pour le respect des directives et conditions d'utilisation.

Association du cycle d'orientation de la _____
_____ Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

Le représentant de la société requérante (locataire)

Direction du CO de Sarine Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran

.....
(date et signature)

.....
(date et signature)

Le terme masculin s'applique indistinctement aux personnes de sexe féminin et masculin.

Création/Actualisation : GT/YTI 09.2013/05.2018	Approbation : BCD 31.03.2014	Version : GT 2.0	Page 2 / 2
--	---------------------------------	---------------------	------------